



Communiqué de presse

29/05/2024

COMMISSION D'ENQUETE SUR LA TNT : MENACES SUR L'ANIMATION FRANCAISE

AnimFrance et la SACD regrettent que le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la TNT ainsi que les propositions émises par son rapporteur, Aurélien Saintoul, prennent le risque de la stigmatisation et de l'invisibilisation de l'animation française.

Secteur d'excellence qui rayonne partout dans le monde, l'animation française est encore une fois la victime de propositions simplistes et expéditives qui ne prennent en compte ni les véritables enjeux, ni l'impact réel des mesures d'interdiction que le rapport de Commission d'enquête propose. Alors que ces propositions pourraient déstabiliser tout un secteur et fragiliser l'emploi de milliers de techniciens et d'auteurs, elles n'ont évidemment donné lieu à aucun échange avec les professionnels.

A ce titre, la proposition du rapport visant à interdire les messages publicitaires destinés explicitement aux enfants de moins de 12 ans et celle formulée à titre personnel par le rapporteur tendant à interdire la diffusion de programmes jeunesse le matin en semaine sont des mesures dangereuses, inconséquentes et démagogiques.

Dangereuses pour l'avenir des espaces de diffusion dédiés aux enfants sur les chaînes privées. Ces mesures d'interdiction risqueraient naturellement de mettre en cause l'existence même des programmes jeunesse proposés par les chaînes privées de la TNT et de fragiliser les investissements dans les programmes d'animation français. Au moment où se forge l'imaginaire des enfants, ils ont besoin de modèles, de héros, de schémas narratifs autres qu'américains, de narrations porteuses de valeurs, auxquels les éditeurs de services et les professionnels de la création et de la production sont particulièrement vigilants.

Inconséquentes, car la diminution de la visibilité de l'animation française sur les chaînes de la TNT conduira inéluctablement à un report des enfants vers les plateformes numériques, souvent extra-européennes, et dont les contraintes réglementaires et l'encadrement de la publicité sont quasi-inexistantes. Les enfants n'utiliseront pas moins d'écrans mais se tourneront mécaniquement vers des écrans moins régulés et moins encadrés que les chaînes françaises.

Démagogiques enfin parce que l'interdiction empêche la pédagogie qui a pourtant bien des vertus. Alors même que les créateurs, les producteurs et les diffuseurs de la TNT se sont inscrits depuis plusieurs années dans une logique de responsabilité, notamment dans le cadre de la Charte alimentaire, s'en remettre pour l'avenir à des interdictions inopérantes ne permettra pas de mieux

protéger les enfants, ni de véhiculer des valeurs positives et garantes de l'accompagnement des jeunes publics.

Par ailleurs, AnimFrance et la SACD trouvent également regrettable la proposition du groupe Renaissance de vouloir regrouper l'ensemble des chaînes infos sur les canaux TNT 14 à 17 au détriment de la chaîne France 4.

Le maintien en 2021 de France 4 sur la TNT, sur le canal 14, obtenu notamment grâce à la mobilisation transpartisane des parlementaires, avait permis de conforter une antenne publique dont l'offre jeunesse, gratuitement accessible par tous les Français, constitue une part essentielle de la ligne éditoriale. Sa relégation dans la grille de numérotation serait un signal alarmant adressé à l'ensemble de l'animation française et s'accompagnerait d'une perte de repères et de visibilité préjudiciable pour la chaîne, pour les enfants et celles et ceux qui font vivre l'animation française et les programmes jeunesse.

Contacts presse :

AnimFrance

Stéphane Le Bars - 06 60 23 53 96 - s.lebars@animfrance.fr

SACD

Chloé Rayneau – 06 85 12 29 59 – chloe.rayneau@sacd.fr